



## LES RÉSULTATS DE LA MAMMOGRAPHIE

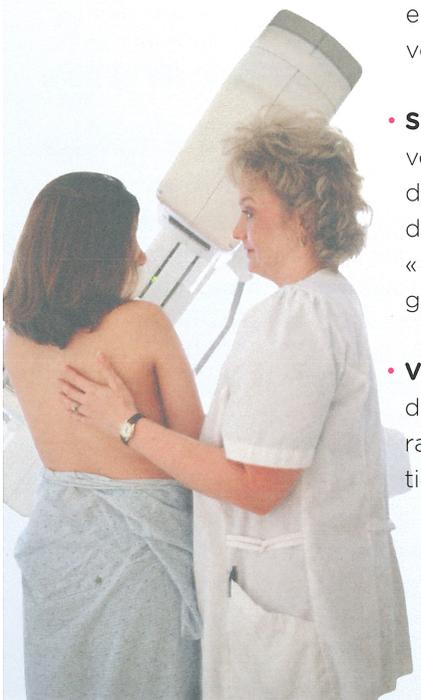


50 > 74  
ans

**Une mammographie de dépistage est recommandée tous les 2 ans.**

Cet examen, pris en charge à 100 % par l'assurance maladie sans avance de frais bénéficie d'une double lecture des clichés radiologiques.

- **À partir de 50 ans une invitation à réaliser une mammographie vous est envoyée** par la structure de gestion en charge des programmes de dépistage des cancers de votre département.
- **Si vous n'avez pas reçu votre invitation** ou ne l'avez plus, vous pouvez téléphoner à la structure de gestion de votre département ou bien demander à votre médecin traitant de vous prescrire une mammographie en précisant «mammographie de dépistage organisé», ou «mammographie avec double lecture».
- **Vous prenez rendez-vous auprès d'un radiologue** agréé de votre choix (liste jointe avec l'invitation). Au centre de radiologie, vous bénéficiez d'un examen clinique (palpation) et d'une mammographie de dépistage.



**Si aucune anomalie n'est suspectée suite à la lecture du radiologue**

- les clichés de la mammographie sont normaux et sont adressés à la structure de gestion en charge du dépistage des cancers du département pour une seconde lecture.

**Si aucune anomalie n'est détectée à la première ni à la seconde lecture,**

- votre mammographie est normale et vous serez réinvitée 2 ans plus tard pour réaliser une nouvelle mammographie de dépistage.

**Si une anomalie est suspectée:**

- à l'issue de la première lecture, OU après la 2<sup>e</sup> lecture, le Radiologue fera des examens complémentaires (clichés supplémentaires, échographie, biopsie...);
- ces examens sont pris en charge aux conditions habituelles de remboursement par l'assurance maladie.



**+ Dans tous les cas vous et votre médecin traitant recevrez un compte rendu vous informant des résultats**